VILLE DE Redon

Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance publique

du 8 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 février à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er février 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Duchêne, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 1er février 2018.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur Duchêne, Maire.

Adjoints présents :
Monsieur Le Coz, Madame Fouchet, Monsieur Granville, Madame Penot, Monsieur Droguet, Madame Denigot, Monsieur Quélard, Madame Torlay.

Conseillers présents :
Madame Chauvin, Messieurs Carpentier et Croguennec, Mesdames Albert et Massicot, Monsieur Pichon, Mesdames Hurtel et Abi Fadel, Messieurs Houssin, Le Bastard et Gérard, Madame Évain, Messieurs Lugué et Pondard, Madame Clodic.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Monsieur Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Granville.
Madame Cariou, pouvoir donné à Monsieur Droguet.
Madame Halna, pouvoir donné à Monsieur Houssin.
Madame Juhel, pouvoir donné à Monsieur Gérard.
Madame Tallemet, pouvoir donné à Monsieur Lugué.

Arrivées en cours de séance :
Monsieur Le Coz, pouvoir donné à Monsieur Duchêne.
Monsieur Quélard, pouvoir donné à Madame Penot.
Madame Chauvin.

Départs en cours de séance :
Madame Fouchet.
Madame Torlay, pouvoir donné à Madame Hurtel.

Secrétaire de séance : Monsieur Le Bastard.

Conseil Municipal du 8 février 2018

Ordre du Jour

Rapport de Monsieur le Maire

/. Décisions municipales - compte-rendu.

2018-01. Rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville - approbation.

2018-02. Redon Agglomération - compétence "protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques" - modification des statuts.

2018-03. Redon Agglomération - commission locale d'évaluation des transferts de charges - approbation du rapport de novembre 2017.

2018-04. Appel à candidatures "dynamisme des centres-villes en Bretagne" - cycle opérationnel - approbation du protocole-cadre.

Rapport de Monsieur Le Coz

2018-05. Subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale - versement d'un acompte.

2018-06. Subvention 2018 au Centre Social Confluence - versement d'un acompte.

Rapport de Monsieur Granville

2018-07. Chemin du Clos Bonhomme - acquisition de deux parcelles boisées dépendant de la succession vacante de Madame Anna Mounier.

2018-08. Le Val - acquisition d'une parcelle boisée appartenant à Monsieur Vibert.

2018-09. Rue de la Maillardaie - effacement des réseaux - approbation de l'étude détaillée.

Rapport de Monsieur Chauvin

2018-10. Service de transport collectif communes de Redon et Saint-Nicolas de Redon - signature d'une convention.

Rapport de Monsieur Carpentier

2018-11. Insertions publicitaires dans le bulletin municipal - fixation des tarifs pour 2018.

Rapport de Monsieur Guillaume

2018-12. Syndicat Mixte de Production d'eau potable Ouest 35 - modification des statuts - avis du Conseil Municipal.

Rapport de Monsieur le Maire

2018-13. Présentation des Orientations Budgétaires 2018.

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur Duchêne, Maire, ouvre la séance à 18 heures.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

2018-01 - RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION

Arrivées de Monsieur Le Coz et de Madame Chauvin.

Présentation du rapport de la Politique de la Ville par Madame Laëtitia Hervet, Chargée de mission Politique de la Ville à Redon Agglomération.

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je remercie Laëtitia pour cette synthèse. Y-a-t-il des questions ou des remarques à faire avant que nous approuvions le rapport 2016 de la mise en œuvre de la Politique de la Ville ?"

Intervention de Monsieur Lugué :
"Juste une micro remarque, je crois que votre langue a fourché toute à l'heure. Je crois que vous avez dit que le Conseil Citoyen était constitué de personnes qui n'étaient pas bénévoles. En faites, je pense que vous pensiez le contraire ; ce sont des bénévoles qui assurent le Conseil Citoyen. Je veux seulement souligner le rôle du Conseil Citoyen où les personnes, qui sont investies, le sont pleinement et prennent à cœur leur rôle. Grâce à eux nous avons cette chance d'avoir cette veille citoyenne sur ce secteur."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Cette Politique de la Ville nous a été, je ne vais pas dire, imposée."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Si ! Nous pouvons le dire comme cela."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Nous sommes dans une première phase et je trouve que c'est en même temps une chance et une difficulté. C'est une chance d'avoir cette Politique de la Ville avec des effets toujours paradoxaux à partir du moment où l'on renforce des choses. Il y a des choses toujours paradoxales car on peut stigmatiser en même temps un quartier. Néanmoins, cela donne des moyens pour aider. Pour la première partie de cette opération Politique de la Ville nous sommes sur un travail de préparation d'animations, on va dire, socio-culturelles. Il n'y a pas de mépris derrière cette manière mais nous sommes en train d'accompagner, d'aider, d'animer. Par exemple, j'ai noté la faiblesse au niveau des appels à projets au niveau économique. On va bien sûr approuver le travail qui a été fait car il y a un vrai travail. Il y a un engagement de la part de tout le monde y compris des habitants. Mais nous voyons bien qu'il va falloir engager une deuxième phase à ce niveau-là. Là, on agit sur les conséquences, sur les situations, sur les effets. Il faut agir sur les causes. C'est à dire que les causes sont liées bien sûr à l'emploi mais aussi au fait qu'il faut une mixité sociale dans cet ensemble. Il faut agir sur l'urbanisme et je trouve qu'il va falloir un travail. Dans le rapport on dit "la Ville", c'est-à-dire la Ville par rapport à l'Opération d'Aménagement Programmée sur le secteur ex-Bellevue, les rues où les bâtiments ont été détruits.

Pour l'instant ce n'est pas la Ville, c'est le Maire et l'Adjoint chargé de l'Urbanisme qui ont travaillé. Cela n'a pas été abordé en Commission d'Urbanisme. Nous n'avons pas travaillé en Commission Générale et en Conseil Municipal. Je ne dis pas que tout est à jeter, mais je pense qu'un travail est à réaliser sur cet aspect, sur ce quartier, sur l'aménagement. "

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Sur le dernier point, il nous appartiendra dans l'année de décider du scénario d'aménagement définitif du quartier Bellevue. Nous avons travaillé avec le cabinet Forma 6 dans le courant de l'année dernière. Des propositions sont à présenter aux Conseillers Municipaux avant que nous décidions ici même, dans cette assemblée, de ce qui sera réalisé. Grosso modo, et pour le dire rapidement, ce qui se dégage, c'est, d'une part, l'aménagement du haut du quartier Bellevue, dans lequel il faut intégrer, nous aurons l'occasion d'en reparler, la rénovation de la Maison des fêtes, et d'autre part la mise en place d'un parc intergénérationnel et un ensemble comprenant deux éléments : le stationnement et une gare routière dans l'espace qui sépare le Collège Bellevue de la salle des Fêtes actuellement. Voilà pour le haut de la butte. Et pour le reste, dans une ligne que nous pouvons visualiser qui, en réalité, borde l'ancien city parc que j'ai fait enlever parce qu'il devenait dangereux, vous prenez la longueur de ce city parc et vous prolongez la ligne jusqu'aux immeubles et cela dessine la zone d'habitat et de logements. Pour ma part, mais nous aurons à en discuter, je souhaite que ce quartier accueille effectivement du logement qui favorise la mixité sociale. Par ailleurs, l'ensemble sera traversé par un mail qui va, pour le dire là aussi rapidement, du rond-point que vous connaissez jusqu'à la rue Gaston Sébilleau. C'est une proposition que j'espère nous retiendrons. Mais c'est sur plan que nous envisagerons les choses et c'est ensemble que nous en déciderons."

Intervention de Monsieur Lugué :
"Monsieur le Maire, la presse s'est faite récemment le relais d'une enquête que des jeunes ont menée au sein de la Mission Locale, que vous connaissez bien par ailleurs. Alors, il ne s'agit pas d'un diagnostic précis mais ce travail décrit quand même une certaine réalité de notre Ville et du Pays vécu par les jeunes qui ne s'y sentent pas intégrés. Le témoignage de deux d'entre eux qui ont habité Bellevue peut nous interpeller. Je cite : "deux jeunes estiment que les travaux de réhabilitation sont totalement incompréhensibles et que l'on manque de visibilité. Les gens ont été déplacés, ils ont perdu leurs repères. Les gens ne se connaissent plus, ne sortent plus. Tout a été cassé." Alors je pense que vous avez eu connaissance de ces témoignages comme nous. J'ai envie de dire : il y a deux choses dans ce que vous venez de nous dire. Vous venez de nous dire qu'il va y avoir un plan de rénovation, un plan d'actualisation, comment dire, un nouveau plan pour Bellevue. Je souhaite pour ma part, et nous sommes ici un certain nombre, je pense, à souhaiter que le Conseil Citoyen soit lui-même associé à ces travaux. Par ailleurs, nous apprenons qu'une entreprise d'emploi de services va s'installer sur le Châtel Haut Pâtis. On peut penser que cela aurait été une opportunité intéressante de s'installer justement sur ce territoire, ce No man's land, parce que c'est l'emploi qui fait défaut et c'est la vitalité sociale qui va avec. Je ne sais pas si vous avez moyen de revenir sur cette décision par rapport à la société d'emploi de services mais il est clair qu'il faut revitaliser, et cela peut passer par l'emploi, vous le savez bien."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Ecoutez pour le premier point, sur le témoignage des jeunes, c'est un travail qui a été fait par la Mission Locale que je connais bien puisque je la préside depuis 10 ans. C'est une expression. Je ne fais pas de la politique à partir d'expression, avec tout le respect que j'ai pour des jeunes qui s'expriment sur un ressenti. Ils ont été, je crois, une quarantaine dans mon souvenir.

C'est un témoignage. Par ailleurs, je peux vous donner d'autres témoignages, mais j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que je ne privilégiais pas cette pratique du témoignage contre témoignage parce que l'on peut faire dire ce que l'on veut. C'est une expression. Elle m'importe, même si je n'en fais pas loi.
Sur le deuxième sujet, ce scénario d'aménagement, nous étions au point d'en décider avant que le dispositif Politique de la Ville ne nous soit imposé. Mon prédécesseur avait travaillé sur un certain nombre de scénarii et l'État nous a imposé de réaliser une étude urbaine. Aujourd'hui, et déjà l'année dernière, nous disposions d'un certain nombre d'éléments, des scénarii que nous avions envisagés dans le précédent mandat, de ceux qui sont préconisés après que nous ayons échangé avec le cabinet et les différents protagonistes sur un scénario. Que nous puissions solliciter l'avis du Conseil Citoyen, je n'y vois aucun inconvénient mais c'est ici et ici seulement que la décision sera prise.
Quant au troisième élément, vous suggérez une chose qui est en soi irréalisable. Un projet est porté par une association. C'est une association mais cela reste une affaire privée dans le régime qui est le sien, à savoir un régime économique. Je n'ai pas à décider de l'implantation, sauf quand j'en ai le droit. Mais nous sommes dans un pays de liberté et les gens vont là où cela les intéresse. Il y a une opportunité à border demain la ZAC du Châtel Haut Pâtis avec cette belle structure portée par son directeur et son Conseil d'Administration par ailleurs. Que demain, Monsieur Lugué, nous réfléchissions à l'implantation d'établissements favorisant l'activité économique dans le quartier de Bellevue, je pense qu'il faudra effectivement y veiller. Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments."

Intervention de Madame Denigot :
"Juste une petite réponse par rapport à l'ennui des jeunes. C'est vrai que j'ai lu l'article. Nous allons écrire le Projet Éducatif Municipal dans les six mois à venir et donc j'inviterai les jeunes et la Mission Locale justement à s'exprimer pour élaborer et écrire ce projet ensemble. Donc, ils pourront éventuellement émettre leurs idées."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Pour revenir sur ce travail qui a été suivi par des salariés de la Mission Locale avec des jeunes, c'est une expression, je ne la rejette pas, je l'écoute. Elle m'intéresse, elle m'interpelle d'une certaine façon mais elle ne fait pas loi et il n'y a pas de loi dans le ressenti."

Rapport de Monsieur le Maire.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, dans les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant conclu un contrat de Ville, le Maire et le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur le situation de la collectivité au regard de la politique de la Ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire. Les éléments du rapport font l'objet d'une consultation préalable des conseils citoyens présents sur le territoire. Le conseil municipal et le conseil communautaire sont informés du résultat de cette consultation lors de la présentation du rapport.

Le décret d'application n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 précise les modalités de ce rapport.

Il doit :
•rappeler les principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire qui a déterminé son élaboration,
•présenter l'évolution de la situation des quartiers prioritaires aux regards des objectifs de la politique de la ville,
•retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée,
•déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droits commun, à la coordination des acteurs et de politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programme d'intervention.

Le rapport doit également présenter la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée. Il spécifie les actions menées sur le territoire en matière de développement urbain.

Le rapport sur la dotation de solidarité urbaine a déjà été présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2017.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,
Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville,
Vu le Contrat de Ville,
Vu l'avis du Conseil Citoyens du 12 janvier 2018,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

/ Décisions municipales - compte-rendu

Arrivée de Monsieur Quélard.

Intervention de Monsieur Gérard :
"Préalablement à une question sur les décisions municipales, j'avais besoin pour travailler des procès-verbaux du Conseil Municipal. C'est vrai que je ne regarde pas toujours les Procès-Verbaux et, en fait, je me suis aperçu, sauf erreur de ma part, que je n'en ai pas reçu en 2017."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Ils vous seront remis lors du prochain Conseil Municipal."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Je rappelle qu'il y a eu un effort. Je ne veux pas incriminer les services parce que je sais qu'ils ne se tournent pas les pouces mais il va bien falloir trouver un moyen pour que nous ayons des procès-verbaux relativement proches des Conseils."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Entendu."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Par rapport aux animaux errants, nous faisons appel à une société. Je ne vous demande pas la réponse maintenant. Pourquoi cette société est-elle située aussi loin ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je l'ai dit en Commission, Monsieur Gérard."

Intervention de Monsieur Gérard :
"J'étais présent mais alors ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Son siège est à Castelialoux mais elle a une antenne à Vannes."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Oui mais même Vannes par rapport à la SPA. Mais sur le coût comparé par rapport au coût des autres années, est-ce que nous sommes dans les mêmes chiffres ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Nous sommes à peu près dans les mêmes montants que précédemment."

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Grenier à sel

- 27 novembre 2017 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association La Rotonde, fixant les conditions de mise à disposition de la salle des Greniers à sel, pour l'organisation de répétitions dans le cadre d'un spectacle et pour une exposition de sculptures et peintures du 25 avril au 17 mai 2018.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Ecole "Henri Matisse" (La Rotonde)

- 11 décembre 2017 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association La Cinquième Voie, fixant les conditions d'occupation de la Rotonde, pour la pratique de cours de Tai Chi Chuan, du 11 janvier 2018 au 6 juillet 2018.
Cette mise à disposition est consentie moyennant un coût de 4.90 €.

Halles Garnier

- 21 décembre 2017 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les Amis du Musée de la Batellerie de l'Ouest (AMBO), fixant les conditions de mise à disposition du local des Halles Garnier, pour l'organisation du salon du "Fil de l'eau au fil des mots" les 9 et 10 juin 2018. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

(convention identique signée le même jour avec l'association Lions Club pour l'organisation d'un vide grenier le 18 mars 2018)

OCCUPATION DE LOCAUX PRIVÉS

Cité scolaire Beaumont (gymnase)

- 31 août 2017: Signature d'une convention entre le lycée Beaumont, le Conseil Régional de Bretagne, la Ville et l'Amicale Laïque de Redon, fixant les modalités d'utilisation par celle-ci du gymnase du lycée Beaumont.

Cette convention est consentie en dehors des temps scolaires et des créneaux utilisés par les associations sportives de la cité scolaire, à compter du 1er septembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant une participation de 9,04 € par heure d'utilisation, correspondant notamment aux consommations de fluides, à l'usure du matériel et à l'entretien des locaux.

Commune de Fégréac (terrain multisports)

- 16 octobre 2017: Signature d'une convention entre la commune de Fégréac et la Ville pour le compte du Football Club Atlantique Vilaine, fixant les modalités de mise à disposition des locaux et du terrain multisports, sis rue du Stade à Fégréac, d'une superficie de 14 000 m².

Cette mise à disposition est consentie, pour une durée de trois ans, moyennant une redevance annuelle calculée sur le nombre de jours de présence du club sur le site. Le coût d'une utilisation est de 42,00 € par jour. Ce montant pourra être revu chaque année, en fonction du coût de gestion de cet équipement.

OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Parcelle communale "secteur de la Gaudinaie"

- 2 janvier 2018 : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Leroux, domicilié 9 rue de la Riaudaie, fixant les modalités de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BT n° 133 d'une superficie totale de 2 603 m², située à la Gaudinaie, afin qu'il puisse mettre en pâture son cheval. La mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 1er janvier jusqu'au 31 mars 2018. La superficie de la parcelle mise à disposition ne pourra excéder 300 m².

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

À caractère culturel (38 € TTC par heure)

Conventions entre la Ville et l'association suivante :

- 2 janvier 2018 : l'association LyloProd, pour l'activité "musiques du monde", destinée aux enfants des écoles Henri Matisse et Jacques Prévert (du 8 janvier au 20 avril 2018).

À caractère sportif (27 € TTC par heure)

Conventions entre la Ville et les associations suivantes :

- **13 décembre 2017** : l'association ESR Basket, pour l'activité "basket" destinée aux enfants de l'école Marie Curie (du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018).
- **10 janvier 2018** : l'association Rugby Club Redonnais, pour l'activité "initiation rugby" destinée aux enfants des écoles Henri Matisse, Marie Curie et Charlie Chaplin (du 8 janvier au 6 juillet 2018).

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

- **22 décembre 2017 :** Signature d'un marché pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville, passé selon une procédure adaptée, avec les attributaires suivants :
- Lot n° 1 : Menuiserie : EURL Ouvertures Gaciliennes de La Gacilly (56), pour un montant de 24 521,25 € HT.
- Lot n° 2 : Électricité : SAS Pays de Vilaine Électricité de Redon (35), pour un montant de 5 107,90 € HT.
- Lot n° 3 : Plomberie - Chauffage : SAS Roquet de Redon (35) pour un montant de 1 946,70 € HT.
- Lot n° 4 : Revêtement de sol : SARL Color Tech de Ploërmel (56) pour un montant de 8 404,10 € HT.
- Lot n° 5 : Peinture : SARL Color Tech de Ploërmel (56) pour un montant de 39 345,00 € HT.

Marchés de services

- **19 décembre 2017** : Signature d'un accord-cadre pour la fourniture de carburant et de combustible pour la Ville, passé selon une procédure adaptée, avec les attributaires suivants :
- Lot n° 1 : Fourniture de carburant : SARL RECADIS STATION SERVICE (Centre Commercial Cap Nord) de Redon : remise de 0.50 % sur le montant HT de l'ensemble des consommations.
- Lot n° 2 : Fourniture de fioul domestique : SAS ARMORINE de Caudan (56) : montant HT : 0,5816 € par litre, rabais compris.
- Lot n° 3 : fourniture de fioul traction : SAS ARMORINE de Caudan (56) : montant HT : 0,6299 € par litre, rabais compris.

- **22 décembre 2017** : Signature d'un marché relatif aux prestations de ramassage d'animaux errants ou morts sur le territoire communal avec mise en fourrière animale, passé selon une procédure adaptée, avec la SAS SACPA de Castelialoux (47) pour un montant annuel de 7 809,46 € HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de douze mois à compter du 1er janvier 2018, reconductible ensuite trois fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **15 janvier 2018 :** Signature d'une convention entre les Communes de Guipry/Messac, Guémené-Penfao, Pontchâteau, Saint Malo de Guersac, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (Muzillac, La Roche Bernard et Damgan), Questembert, Malestroit, Locminé, Josselin, Guer, Redon, Val d'Anast (Maure de Bretagne et Campel), Etel, représentées par leur Maire ou Président respectif et l'association Manivel'Cinéma, représentée par sa Présidente, Madame Jeannine Danet, fixant les modalités d'organisation du festival Cinéfilous 2018. Chaque Commune ou Communauté de Communes participe financièrement à la manifestation, au prorata de sa population.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **12 octobre 2017 :** Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Madame Louer, pour une durée de quinze ans, à compter du 12 octobre 2017, moyennant la somme de 228,00 €.
- **10 novembre 2017 :** Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Monsieur Pineau, pour une durée de quinze ans, à compter du 10 novembre 2017, moyennant la somme de 228,00 €.
- **10 novembre 2017 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Levert, pour une durée de trente ans, à compter du 10 novembre 2017, moyennant la somme de 302,00 €.
- **12 décembre 2017 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Audran, pour une durée de trente ans, à compter du 12 décembre 2017, moyennant la somme de 302,00 €.
- **13 décembre 2017 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Provost, représentant la société de pompes funèbres Provost, ayant reçu mandat pour organiser les funérailles de Monsieur André, pour une durée de trente ans, à compter du 28 décembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.
- **13 décembre 2017 :** Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Cuny, pour une durée de trente ans, à compter du 14 novembre 2017, moyennant la somme de 181,00 €.
- **19 décembre 2017 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Houplain, pour une durée de cinquante ans, à compter du 19 décembre 2017, moyennant la somme de 650,00 €.
- **10 janvier 2018 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Domenech, pour une durée de trente ans, à compter du 4 décembre 2017, moyennant la somme de 302,00 €.
- **10 janvier 2018 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Le Flohic, pour une durée de trente ans, à compter du 27 novembre 2017, moyennant la somme de 302,00 €.
- **10 janvier 2018 :** Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Madame Agier, pour une durée de trente ans, à compter du 3 novembre 2017, moyennant la somme de 461,00 €.
- **10 janvier 2018 :** Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Bourel, pour une durée de cinquante ans, à compter du 23 octobre 2017, moyennant la somme de 650,00 €.

2018-02 - REDON AGGLOMÉRATION - COMPÉTENCE "PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES" - MODIFICATION DES STATUTS

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Quelques éléments d'information avant de vous faire approuver la délibération. L'Institut d'Aménagement de la Vilaine, IAV, s'est transformé en Établissement Public Territorial de Bassin, EBTP, dorénavant auquel peuvent adhérer les EPCI à fiscalité propre. Par délibération du 18 décembre dernier, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à l'EBTP Vilaine et l'adhésion doit porter a minima sur un bloc de compétences obligatoires qui comprend deux volets :

- le premier, l'animation et le portage du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau, ce que l'on appelle le SAGE ;

- le second, la participation aux missions d'un EPTB, missions d'animations, d'études, de connaissances et de communication visant principalement le portage de l'eau : la clé du SAGE Vilaine et la gestion des ouvrages structurant multi-usages à dominante hydraulique qui est l'objet de la modification.

Vous dire aussi que Redon Agglomération doit se doter de cette compétence afin de pouvoir adhérer à l'EBTP en lui transférant cette compétence qui lui permettra de gérer notamment le barrage d'Arzal. Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance."

Rapport de Monsieur le Maire.

La Communauté de Communes du Pays de Redon s'est dotée, le 31 décembre 2017, d'une compétence facultative "Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques".

Il est proposé de compléter cette compétence en ajoutant la rubrique : "Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique".

La rédaction de la compétence "Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques" serait la suivante :

"Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

En dehors des actions relevant de la compétence obligatoire GEMAPI, correspondant aux missions énumérées aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes est compétente pour les missions suivantes, correspondant aux 6°, 11° et 12° de ce même article :

• La lutte contre la pollution :
Contribuer à la lutte contre les pollutions, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions notamment :
- de sensibilisation et de conseils,
- de lutte contre la diffusion de la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage.

• La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment en procédant à des évaluations intervenant après la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.

• L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique."

Redon Agglomération est également compétente en matière :

• De gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique "

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 211-7,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2017 transformant l'Institution interdépartementale d'aménagement de la Vilaine en syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 octobre 2017 validant les modifications statutaires de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (E.P.T.B) Vilaine,
Vu l'arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts communautaires en date du 15 septembre 2017,
Vu l'arrêté inter-préfectoral portant transformation de la Communauté de Communes du Pays de Redon en communauté d'agglomération en date du 22 décembre 2017,
Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Redon s'est dotée de la compétence "Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques" depuis le 31/12/2017,
Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Redon a délibéré le 18 décembre 2017 afin d'adhérer à l'EPTB Vilaine,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'évolution de la compétence communautaire "Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques" telle qu'elle est précisée ci-dessus.

APPROUVE les statuts communautaires modifiés, annexés à la présente délibération.

2018-03 - REDON AGGLOMÉRATION - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - APPROBATION DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2017

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Cela concerne pour nous la voirie pour 658,36 euros et pour la Politique de la Ville notamment, le poste de chargée de mission et d'appels à projet pour un volume de 35 430 euros."

Rapport de Monsieur le Maire.

Le jeudi 9 novembre 2017, les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de Redon Agglomération, afin d'étudier :

- *les charges nouvelles transférées par les communes membres à Redon Agglomération, dans le cadre de la compétence développement économique avec l'impact de la définition des zones d'activités économiques, et de la prise de compétence politique de la ville au 1er janvier 2017,*
- *une proposition de répartition partielle de la fiscalité éolienne.*

Suite à la délibération du conseil communautaire du 5 décembre 2016, la définition des zones d'activités économiques a été déterminée, entraînant l'intégration d'un nouvel espace communautaire situé sur la commune de Théhillac et la rétrocession à six communes membres de voirie désormais hors champs de compétence communautaire. Sont concernées les communes d'Avessac, Béganne, Langon, Peillac, Saint-Nicolas de Redon et Redon, pour un total de 3 540 ml.

Pour la commune de Théhillac, la commission a approuvé comme période d'évaluation 2014 à 2017, au titre des dépenses de fonctionnement supportées par la Communauté pour les 210 kilomètres de voirie communautaire. S'agissant du retour des voiries, la commission a validé l'actualisation à la hausse des attributions de compensation sur la base des évaluations au mètre linéaire retenues lors du transfert initial.

Pour l'évaluation des charges transférées, suite à la prise de compétence politique de la ville au 1er janvier 2017, la commission a retenu les deux dernières années du contrat en cours, signé avec la commune de Redon, soit 2015 et 2016. Après l'examen de plusieurs scénarii, la commission a approuvé une évaluation assise sur les charges réelles moyennes portées par la commune.

Dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, la Commission a émis un avis sur une répartition partielle de la fiscalité éolienne, plus précisément de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. La Commission propose un reversement, via l'attribution de compensation, de 30 % de cet impôt, avec une clause de revoyure pour les communes concernées lors de la mise en imposition d'un nouveau parc éolien.

Pour les communes concernées dès 2018, l'attribution de compensation sera majorée de 30 % de l'IFER "éolienne" perçue sur leur commune en 2017. Une délibération spécifique sera présentée au conseil communautaire et dans les assemblées délibérantes communales concernées.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le procès-verbal de la CLETC, établi dans un délai maximal de 9 mois à compter de la date du transfert de la compétence, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Compte-tenu du délai d'approbation du rapport, et de la clôture prochaine de l'exercice budgétaire, les charges nouvellement transférées auront une incidence sur le montant de l'attribution de compensation 2018.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-5,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2014, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2016 portant évolution des statuts de Redon Agglomération,
Vu la délibération du conseil communautaire du 5 décembre 2016 approuvant la définition d'une zone d'activités économiques,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges, notifié le 27 novembre 2017 par Redon Agglomération,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 9 novembre 2017.

NOTIFIE à Monsieur le Président de Redon Agglomération la décision du conseil municipal.

PREND acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-04 - APPEL À CANDIDATURES " DYNAMISME DES CENTRES-VILLES EN BRETAGNE " - CYCLE OPERATIONNEL - APPROBATION DU PROTOCOLE-CADRE

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Les signatures du protocole-cadre auront lieu fin mars, a priori, mais nous n'avons pas encore la date puisqu'il va falloir la caler avec l'agenda du Préfet, du Directeur Régional de l'EPFR et du Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela aura lieu à Redon. Quand j'aurais la date, je vous la préciserai."

Intervention de Monsieur Gérard :
"J'ai des questions, réflexions et propositions à faire. C'est la suite de la délibération que nous avons prise l'année passée, en juin 2017. On est favorable aux actions de vitalisation du centre-ville. On est bien dans un protocole-cadre. Je rappelle que nous avions des réflexions sur certaines actions et sur le périmètre notamment. En tant que conseiller communautaire, j'ai voté ce protocole car il s'agit d'acter un financement avec l'Etat et la Région. C'est important. Néanmoins, j'ai deux choses à signaler. Premièrement, l'opération n° 2, à savoir la réalisation d'un habitat partagé pour personnes âgées, je pense que l'on est en train de créer un foyer logement. On est en train de faire un bâtiment pour des personnes âgées. Selon nous, c'est la mauvaise méthode. Le principe du Programme Local de l'Habitat est de faire des logements notamment pour les personnes en situation de handicap, vieillissantes, avec des ascenseurs, des portes larges, etc. mais faire des logements où l'on met des personnes âgées avec des besoins spécifiques, cela peut conduire à une transformation petit à petit en foyers logements ou en établissements pour personnes âgées.
Or, nous on vous propose, même si c'est très bien de faire des logements avec des services proches car c'est le principe du centre-ville, de créer des logements mixtes, c'est-à-dire des logements intergénérationnels."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Au moment où nous parlons, rien ne l'interdit sauf que j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il existe une demande écrite des séniors. Elle a été formulée par un certain nombre de redonnais que nous connaissons. Je ne peux pas faire fi d'une demande bien argumentée. Elle m'importe. Je sais, par ailleurs, qu'il existe un besoin. Cela ne veut pas dire qu'il faille figer définitivement les choses. Cette opération n° 2 est suspendue à une étude préalable sur le volet technique, d'une part, et, d'autre part sur son économie. Il nous faut ces éléments. Je souhaite disposer de ces éléments rapidement pour engager l'opération avant 2020 puisque c'est le cadre protocolaire, le cadre calendaire prévu par le protocole. Mais rien n'interdit d'envisager l'hypothèse que vous mentionnez. Je dois aller, avec Emile Granville et Françoise Fouchet, visiter dans la région rennaise un établissement polyvalent de ce type. Il n'y a pas de fermeture. Il faudra aussi envisager, pourquoi pas, cette hypothèse mais malgré tout il existe cette demande faite par des séniors, des redonnais, des gens qui sont là depuis des générations, qui aspirent à vivre en centre-ville, qui souhaitent disposer de services. Il n'existe pas sur la ville d'établissement de ce type. Il y a même une demande d'un autre niveau de résidence "service total"."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Derrière cela, on aura l'occasion de débattre au niveau du Débat d'Orientation Budgétaire mais je crois qu'il existe vraiment une réflexion politique, dans le sens noble du terme, de faire en sorte qu'il y ait des établissements spécifiques pour personnes âgées. On aura l'occasion d'en débattre."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"On aura l'occasion d'échanger, en effet."

Intervention de Monsieur Gérard :
"J'ai une seconde remarque au niveau des actions. On est dans des actions essentiellement d'accompagnement, de décorations, des jeux, etc. Je pensais que dans le cadre de l'appel à candidatures "Cœur de Ville ", on aurait pu avoir d'autres actions basées beaucoup plus sur les fondamentaux."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Monsieur Gérard, on n'est pas sur "Cœur de Ville".

Intervention de Monsieur Gérard :
"Vous avez déjà fléché un certain nombre d'actions dans celui-ci."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"C'est le cas parce que ce sont des actions qui sont éligibles par nos partenaires. Cela ne veut pas dire que les autres sont mises à l'écart."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Derrière cela, comment participe-t-on ? En juin dernier, on a été pris par l'appel à candidatures et il a fallu faire vite pour l'autre opération."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"On ne le savait pas en juin dernier."

Intervention de Monsieur Gérard :
"En juin, par rapport à l'appel à candidatures au niveau régional, il y a eu 3 ou 4 mois pour faire le dossier sur le dynamisme du centre-ville."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"L'appel à candidatures a été proposé en mars 2017. Je n'ai eu la réponse des partenaires qu'en octobre dernier."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Par rapport à l'appel à projet "Cœur de Ville", je demande que l'on puisse travailler sur des projets plus fondamentaux au sein de la commission Finances-Commerces pour que l'on ne soit pas dans cette situation."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je ne suis pas du tout opposé à cela sauf que je vais vous dire comment cela se passe. Je parle de l'action "Cœur de Ville" qui n'est pas l'objet spécifique de ce jour. Le Gouvernement fait l'annonce de ce programme pluriannuel d'aide à l'investissement étalé sur 5 ans. Le Préfet, à l'occasion des vœux en Sous-Préfecture, nous a dit certaines choses. On avait eu quelques entretiens auparavant. Il nous a dit à Jean-François Mary et à moi "je vous attends". On a eu 15 jours pour décider. Dans ces 15 jours, j'ai mis dans mon courrier des opérations pour la Ville dont nous avons déjà parlé et notamment celles qui sont inscrites dans le programme et que j'ai cité dans la délibération, parce qu'il y avait urgence. En plus, il fallait donner des éléments. Je ne peux pas réunir des commissions à chaque fois que le Préfet attend un courrier de ma part. Il n'y a pas de grandes révélations car ce sont des actions dont nous avons parlé, qui sont parfois celles dont je parle déjà ici pour essayer d'obtenir des financements complémentaires. Il s'agit aussi d'opérations qui sont prévues dans le programme 2017-2027 de revitalisation du centre-ville de Redon. Par ailleurs, pour l'EPCI Redon Agglomération, une action émerge, à savoir le projet Confluences."

Rapport de Monsieur le Maire.

Au terme de l'appel à candidatures " dynamisme des centres-villes en Bretagne " lancé en mars dernier par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations, 208 projets ont été présentés.

Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité qui consiste à mettre en œuvre une stratégie de vitalisation du centre-ville de Redon s'articulant autour de sept axes d'intervention :

- *Axe n° 1 : Dynamiser le commerce de centre-ville et accompagner les commerçants en les fédérant autour d'un projet commun ;*
- *Axe n° 2 : Faire du centre-ville un lieu habité, riche de mixité démographique ;*
- *Axe n° 3 : Développer et favoriser le dynamisme économique du centre-ville ;*
- *Axe n° 4 : Mettre en valeur le patrimoine et promouvoir le tourisme culturel et artistique ;*
- *Axe n° 5 : Proposer en centre-ville des espaces publics conviviaux et agréables ;*
- *Axe n° 6 : Garantir une facilité d'accès et la mobilité vers et à l'intérieur du centre-ville ;*
- *Axe n° 7 : Assurer une animation attractive et mettre en place des actions de communication et de promotion efficaces et modernes.*

À partir de ces axes, un plan d'actions transversal et pluriel a été bâti pour définir, à l'horizon 2017-2027, une potentialité d'une soixantaine d'actions à mettre en œuvre pour dynamiser le centre-ville redonnais.

Parmi celles-ci, la Ville de Redon a postulé à l'appel à candidatures " dynamisme des centres-villes en Bretagne ", en phase opérationnelle, en mettant en exergue douze actions emblématiques de sa stratégie pour les trois prochaines années (2018/2020).

La Ville a été retenue et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 726 297 €.

Les dix opérations retenues au titre de l'appel à candidatures sont les suivantes :
•Opération 1 : Acquisition de cellules commerciales vacantes ;
•Opération 2 : Réalisation d'un habitat partagé pour personnes âgées ;
•Opération 3 : Etude patrimoniale, sécuritaire et sanitaire sur la mise en valeur du couvent des Calvairiennes ;
•Opération 4 : Ravalement des pignons de l'espace Jean Jaurès ;
•Opération 5: Création d'une aire de jeux Cours Clémenceau ;
•Opération 6 : Création d'un espace paysager place Duchesse Anne ;
•Opération 7 : Création de circulations douces en centre-ville ;
•Opération 8 : Restructuration de la signalétique et du jalonnement en centre-ville ;
•Opération 9 : Pose de systèmes d'information numérique connectés ;
•Opération 10 : Pose de mobilier urbain connecté et de mobilier sport de plein air en centre-ville.

Afin de concrétiser cet engagement, la Ville de Redon est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la communauté d'agglomération Redon Agglomération un protocole d'accord commun précisant le plan d'actions, la ventilation de l'aide par financeur(s) et par opération, les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

À ce protocole vont s'ajouter le plan de financement global, les fiches opérations et une note précisant la composition du dossier de subvention et les adresses des services instructeurs des partenaires.

Pour chaque opération, la Ville de Redon sera attentive au dépôt par la maîtrise d'ouvrage concernée d'un dossier de subvention à l'adresse du partenaire financeur cité dans le protocole.

Pour formaliser la demande d'accompagnement de la Ville de Redon auprès des partenaires de l'appel à candidatures " dynamisme des centres-villes en Bretagne ", il est proposé d'approuver les documents annexés à la présente :
•le protocole-cadre ;
•le plan de financement global ;
•les fiches opérations ;
•la note précisant le circuit de dépôt des dossiers de subvention.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 à L. 2121-34, L. 5210-1 à L. 5210-4 et L. 5211-1 à L. 5211-62,
Vu sa délibération en date du 29 juin 2017, se prononçant favorablement sur la stratégie de vitalisation du centre-ville de Redon et le dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets " dynamisme des centres-villes en Bretagne ",
Vu le courrier de la Communauté de Communes du Pays de Redon en date du 3 juillet 2017, affirmant le soutien à la Ville de Redon par sa candidature à l'appel à projets " dynamisme des centres-villes en Bretagne ",
Considérant la nécessité de conclure un protocole-cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Redon et Redon Agglomération pour la réalisation du plan d'action sur l'attractivité du centre de Redon,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE ledit protocole-cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Redon et Redon Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole-cadre ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention aux partenaires cités afin de bénéficier de leur soutien technique et financier ou de veiller au dépôt des dossiers de subvention par les maîtres d'ouvrage des opérations.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-05 - SUBVENTION 2018 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Rapport de Monsieur Le Coz.

Pour assurer la continuité de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte sur la subvention qui sera versée par la Ville au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que, pour assurer la continuité de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte sur la subvention d'équilibre versée annuellement par la Ville,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le versement d'un acompte sur la subvention 2018 de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

2018-06 - SUBVENTION 2018 AU CENTRE SOCIAL CONFLUENCE - VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Rapport de Monsieur Le Coz.

Une convention d'objectifs tripartite a été signée le 23 juin 2015 entre la Ville de Redon, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et le Centre Social Confluence.

Cette convention définit et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du Centre Social Confluence ainsi que les modalités de financement de ce projet par la Ville de Redon et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour la période de la durée de l'agrément.

Conformément à l'article 4, il convient de verser un acompte de 25 % du montant de la subvention annuelle maximale mentionné dans la convention d'objectifs, soit un acompte de 31 963,30 €.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention d'objectifs tripartite du 23 juin 2015,
Considérant son article 4 qui prévoit le versement d'un acompte,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le versement d'un acompte sur la subvention 2018 de 31 963,30 € au Centre Social Confluence.

2018-07 - CHEMIN DU CLOS BONHOMME - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES BOISÉES DÉPENDANT DE LA SUCCESSION VACANTE DE MADAME ANNA MOUNIER

Intervention de Monsieur Gérard :
"J'ai une petite remarque par rapport au plan. Ce serait bien, peut-être pas pour cette délibération mais pour la prochaine, d'avoir aussi connaissance des parcelles qui sont déjà propriété de la Ville de façon à voir s'il existe un lien."

Intervention de Monsieur Granville :
"Lors d'une prochaine commission Urbanisme, on pourra essayer d'avoir des plans mais on peut vous les présenter si vous le souhaitez ici. Dans ce secteur, la Ville n'a pas de parcelle. Mais dans l'autre secteur, la Ville en a et je vous les montrerai tout à l'heure."

Rapport de Monsieur Granville.

La Direction Générale des Finances Publiques a récemment informé la Commune que l'Administration des Domaines avait été chargée de la gestion de la succession vacante de Madame Anna Mounier, décédée en 2012.

Madame Mounier était propriétaire à Redon de deux parcelles boisées situées chemin du Clos Bonhomme, lieu-dit "Beaumont", cadastrées section BJ n° 15 et 48 pour une contenance totale de 2 715 m².

La DGFiP a demandé à la Ville de Redon si elle était intéressée par l'acquisition de ces deux terrains.

Il s'agit de parcelles non constructibles, classées en zone naturelle Na au plan local d'urbanisme. Elles sont, de plus, inscrites en espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme.

Compte tenu de leur localisation au sein du Bois de Beaumont et de leur intérêt écologique et paysager, il apparait souhaitable pour la Commune d'acheter ces parcelles afin de préserver le boisement existant.

France Domaine a estimé la valeur vénale de ces deux terrains à 670,00 €.

Il convient donc maintenant de décider l'acquisition des parcelles concernées au prix estimé par France Domaine.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-10 et R. 1311-4,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,
Vu l'avis de France Domaine,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition des parcelles cadastrées section BJ n° 15 et 48 pour une superficie totale de 2 715 m², situées chemin du Clos Bonhomme, lieu-dit "Beaumont", dépendant de la succession vacante de Madame Anna Mounier gérée par France Domaine, au prix de 670,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

2018-08 - LE VAL - ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISÉE APPARTENANT À MONSIEUR VIBERT

Intervention de Monsieur Granville :
"Comme vous pouvez voir sur le plan, la parcelle située en haut de la parcelle hachurée n'appartient pas à la Ville de Redon et celle du bas non plus. Les parcelles situées à gauche n'appartiennent pas à la Ville de Redon.
Par contre, la parcelle, qui a une forme très longue et qui descend, appartient à la Ville de Redon. Il est prévu aussi un emplacement au PLU qui permettrait de faire un cheminement vers la Vilaine et un autre qui permettrait de passer via la parcelle boisée et hachurée, que nous vous proposons d'acheter, par rapport à la Houssaye. Par ailleurs, nous sommes en négociation avec les propriétaires des terrains attenants à la parcelle que nous vous proposons d'acheter ce soir. Cela nous permettrait d'avoir un ensemble cohérent de propriétés de la Ville."

Intervention de Monsieur Gérard :
"J'ai une petite remarque à faire à Marc Droguet pour dénommer le chemin puisqu'il n'a pas de nom."

Intervention de Monsieur Granville :
"Aujourd'hui, il n'y a pas encore de chemin."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Il existe un chemin pour aller jusqu'au hangar. Ensuite, il existe un autre cheminement."

Intervention de Monsieur Granville :
"A ce moment-là, c'est un chemin que l'on devine."

Intervention de Monsieur Gérard :
"Non. Jusqu'au hangar, il y a un chemin pour le passage des tracteurs."

Rapport de Monsieur Granville.

Monsieur Emile Vibert est propriétaire d'une parcelle boisée située lieu-dit "le Val", cadastrée section I n° 621 pour une superficie de 535 m².

Il s'agit d'un terrain non constructible, classé en zone naturelle Na au plan local d'urbanisme et inscrit en espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme.

De plus, la parcelle est concernée par l'emplacement réservé n° 18 du PLU, prévu pour la création d'un chemin piétonnier entre la rue du Val et le quartier de la Houssaye.

C'est pourquoi la Ville de Redon, dans le cadre de sa politique d'aménagement des cheminements doux et de préservation des espaces naturels, a proposé à Monsieur Emile Vibert de lui acheter son terrain.

Après consultation de France Domaine, un accord est intervenu avec le propriétaire sur un prix d'achat de 150,00 €.

Il convient donc maintenant de décider l'acquisition de la parcelle concernée.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-10 et R. 1311-4,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,
Vu l'avis de France Domaine,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section I n° 621 pour une superficie de 535 m², située lieu-dit "le Val" et appartenant à Monsieur Emile Vibert, au prix de 150,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

2018-09 - RUE DE LA MAILLARDAIE - EFFACEMENT DES RÉSEAUX - APPROBATION DE L'ÉTUDE DETAILLÉE

Rapport de Monsieur Granville.

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'étude sommaire réalisée par le Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35) pour l'effacement des réseaux basse tension de la rue de la Maillardaie. Il a aussi demandé au SDE 35 d'engager la réalisation de l'étude détaillée.

L'étude détaillée est aujourd'hui réalisée. Le coût estimatif des travaux d'effacement des réseaux basse tension figure dans le tableau ci-après avec une participation de la Ville de Redon à hauteur de 60 % du coût des travaux HT.

	Montant estimatif effacement € HT	*Participation Ville de Redon*
Estimation des travaux au stade de l'étude sommaire (validée par le Conseil Municipal du 29 juin 2017)	*103 700,00 €*	*51 850,00 €*
Estimation des travaux au stade de l'étude détaillée	*123 000,00 €*	*73 800,00 €*

Le SDE 35 propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux de télécommunication qui seront à réaliser en même temps que l'effacement des réseaux. Le coût de ces travaux est estimé à 24 600,00 € TTC.

Le SDE 35 propose aussi de réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public avec un apport d'une subvention de 15 % sur le coût HT des travaux. Les travaux consistent à installer 13 lampadaires leds et le réseau d'alimentation électrique correspondant. Le coût estimé des travaux d'éclairage public restant à la charge de la Ville de Redon est de 43 365,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'étude détaillée réalisée par le SDE 35,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 pour l'effacement des réseaux basse tension de la rue de la Maillardaie pour un montant de travaux de 123 000,00 € HT et une participation de la Ville de Redon de 73 800,00 €.

SOLLICITE le SDE 35 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux de télécommunication pour un coût estimé de 24 600,00 € TTC.

SOLLICITE le SDE 35 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour un coût estimé de 49 560,00 € TTC et une participation de la Ville de Redon de 43 365,00 € TTC.

S'ENGAGE à réaliser les travaux correspondants.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

S'ENGAGE à verser la participation de la Ville au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

2018-10 - SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF - COMMUNES DE REDON ET SAINT-NICOLAS DE REDON - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Rapport de Madame Chauvin.

Une ligne de transport par minibus a été mise en place entre les communes de Saint-Nicolas de Redon et de Redon début 2008.

Le service de transport actuellement mis en place résulte d'un marché de service prenant effet au 1er janvier 2016, renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le circuit de la navette sera le même en 2018 qu'en 2017.

Les arrêts sont au nombre de 6 à Saint-Nicolas de Redon et de 22 sur Redon.

Le minibus part de la Garenne à Saint-Nicolas de Redon pour revenir à la Garenne pour un aller-retour d'une heure et cinq minutes, avec des départs à 8h00, 9h05, 10h10, 11h15, 14h00, 15h05, 16h10 et 17h15 le lundi, le mercredi et le vendredi.

En période estivale, la navette circule du 1er juillet au 31 août, le lundi, le mercredi et le vendredi à 9h00, 10h05 et 11h10.

La prise du ticket demeure fixée à un euro, le ticket étant valable pour la journée, et la gratuité est accordée aux redonnais suivant les mêmes critères que ceux appliqués par le Département de Loire Atlantique dans le cadre du dispositif de transport Lila.

La ligne fonctionne du 1er janvier au 31 décembre 2018.

La commune de Saint-Nicolas de Redon est "autorité organisatrice" par le fait de constituer le point de départ du circuit.

Il convient donc de signer avec elle une convention qui a pour objet de fixer les modalités de répartition des charges liées à la mise en place et au fonctionnement du service.

Il est précisé que cette convention sera la dernière passée entre les deux communes, puisqu'à partir du 1er janvier 2019, Redon Agglomération exercera de façon effective la compétence Transport, dont elle bénéficie depuis le 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention pour la ligne interurbaine de transport par minibus,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention avec la commune de Saint-Nicolas de Redon, ayant pour objet de fixer, pour l'année 2018, les modalités de répartition des charges de mise en place et de fonctionnement du transport collectif, telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2018-11 - INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL - FIXATION DES TARIFS POUR 2018

Rapport de Monsieur Carpentier.

En 2018, la Ville souhaite confier mission à l'Imprimerie Armoricaine de Redon de réaliser toutes les démarches utiles auprès des annonceurs pour les insertions publicitaires du bulletin municipal.

L'Imprimerie Armoricaine encaissera 60 % de la recette publicitaire générée et reversera les 40 % restants à la Ville de Redon, montant auquel s'ajoutera la TVA facturée au taux en vigueur.

Avant de signer une nouvelle convention, il convient d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2018.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2331-2,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 293 B,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS

ADOPTE les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal pour l'exercice 2018 comme suit :

	Page intérieure	Dernière page
1 page	695,00 €	1 013,00 €
1/2 page	414,00 €	633,00 €
1/3 page	278,00 €	414,00 €
1/4 page	201,00 €	315,00 €
1/6 page	176,00 €	251,00 €
1/8 page	160,00 €	188,00 €

PRÉCISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA.

DÉCIDE que le prestataire encaissera 60 % du produit généré, auquel s'ajoute la TVA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le prestataire la convention relative aux modalités d'insertion d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux, telle qu'elle est présentée en annexe.

2018-12 - SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE OUEST 35 - MODIFICATION DES STATUTS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Monsieur Guillaume.

Le comité syndical du Syndicat Mixte de Production d'eau potable Ouest 35, auquel la Ville de Redon adhère, a délibéré en novembre 2017 et approuvé les modifications suivantes relatives aux statuts du Syndicat afin de prendre en compte les évolutions de l'organisation territoriale :
•Suppression des syndicats de Monterfil – Le Verger et de Lillion dissous au 1er janvier 2015 de la liste des collectivités adhérentes,
•Substitution de la Communauté de Communes de Monfort Communauté à la Commune de Montfort-sur-Meu au 1er janvier 2018,
•Transformation du SIAEP Montauban – Saint Méen en Syndicat Mixte Montauban Saint Méen au 1er janvier 2018,
•Transformation du SIAEP de la Forêt de Paimpont en Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont au 1er janvier 2018,
•Mise à jour du siège du Syndicat : 38 rue du Rocher à Guichen,
•Adhésion à l'EPTB Vilaine à partir du 1er janvier 2018, jusqu'à la mise en service de la liaison Aqueduc Vilaine Atlantique et l'adhésion du SMG 35.

La Ville de Redon doit se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat tels qu'ils sont présentés en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Ouest 35 du 23 novembre 2017 approuvant la modification des statuts,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ÉMET un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Ouest 35 annexés à la présente délibération.

2018-13 - PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Nous allons procéder comme nous le faisons depuis 3 ou 4 ans à une présentation des orientations budgétaires 2018 par le biais d'un diaporama et, avec Monsieur Le Coz, nous allons nous partager la parole. Avant d'entrer dans le détail, je voudrais dire que ce document a été élaboré, en tout cas pour un certain nombre d'éléments tels que le contexte macroéconomique par le Directeur des Finances, Monsieur Le Dour, qui est mon collaborateur en lien avec la Directrice des services Financiers de Redon Agglomération, Hélène Girard.

C'est un très beau document. Outre l'esthétique du document, il y a un recensement d'éléments indispensables à la compréhension de l'économie de notre commune dans un cadre général puisqu'on part du macro pour aller jusqu'au micro économique. Je tiens vivement à remercier Erwan Le Dour de la qualité de ce travail."

Présentation des orientations budgétaires 2018 par Messieurs Duchêne et Le Coz.

Intervention de Monsieur Granville (concernant le contexte international) :
"Je ne vois pas en quoi la question de la Catalogne peut intervenir sur les questions économiques françaises. Ce n'est pas un grand problème. On pourrait parler de l'islamisme aussi. Cela aussi est un vrai problème."

Reprise de la présentation des orientations budgétaires 2018 par Messieurs Duchêne et Le Coz.

Départ de Madame Torlay.

Intervention de Monsieur Gérard :
"Je vous ai demandé par mail si on pouvait présenter quelques diapositives et vous avez eu la délicatesse de m'autoriser à le faire. On pourrait dire que votre présentation synthétique a sauté quelques pages. Bien sûr il faut sauter des pages parce que l'on ne peut pas tout dire. C'est justement sur ces pages que nous allons insister. Vous avez fait une présentation macroéconomique de la loi de Finances, ce qui est important. Nous, on va prendre un autre angle qui concerne la situation locale, et notamment au niveau démographique.
En 2017, il y a eu 47 naissances et le taux de natalité est de 5,3 pour 1 000 alors qu'en 2011, le taux de natalité était de 8,4 pour 1 000. Il est à 11,4 pour 1 000 au niveau national et à 11,5 pour 1 000 en Ille-et-Vilaine. Vous pouvez donc constater le décalage.
Au regard de ces taux de natalité, on va s'interroger sur les taux de mortalité. En 2017, on recense 106 décès, soit 11,9 pour 1 000. En France, ce taux est à 8,8 pour 1 000 et en Ille-et-Vilaine c'est 8,2 pour 1 000. Quand vous voyez un taux de natalité aussi faible et un taux de mortalité aussi fort, le solde naturel est forcément négatif, ce qui provoque un vieillissement et une diminution de la population. Je me suis permis de prendre une commune à côté pour comparer. J'ai pris la commune de Bains-sur-Oust parce que les chiffres figuraient dans la presse. En 2017, le nombre de naissances sur la commune de Bains-sur-Oust s'élevait à 31 pour 3 524 habitants. Cette commune a un taux de natalité supérieur à Redon (8,8 pour 1 000) mais qui reste en deçà du taux de natalité national. Par contre, son taux de mortalité est beaucoup plus faible (7,7 pour 1 000). Il existe donc un accroissement qui résulte de ces différences. La commune de Bains sur Oust progresse. En 2010, la population redonnaise s'élevait à 9 616 habitants et en 2017, elle est à 8 921 habitants, soit une différence de 695 habitants, soit une perte de 86 habitants par an sur 7 ou 8 ans. Si on prenait les 4 dernières années, ce serait beaucoup plus fort parce qu'on serait presque à 200 par an. Si on continue à perdre 86 habitants par an pendant 12 ans, en 2030 la perte s'élèvera à 1 032 habitants. La population de Redon ne sera plus que de 8 000 habitants. Les objectifs du SCOT sont de 12 664 habitants pour 2030 et pour le Programme Local de l'Habitat c'est 11 353 habitants pour la même période. On propose donc une moyenne de 12 000 habitants pour que ce soit plus simple. Si on veut avoir les objectifs que l'on se fixe dans les documents comme le PLU qui sera soumis au vote prochainement, il faut 3 000 habitants de plus en 12 ans, ce qui fait une moyenne de 256 habitants de plus par an ; actuellement on est à moins 86. Vous voyez donc le décalage. Vous devez vous dire "qu'est-ce que cela a à voir avec le DOB ?" On est au cœur de la problématique de notre commune. Nous avons deux enjeux majeurs.

D'abord un enjeu économique, parce qu'à la page 14 du DOB qui n'a pas été présentée, on constate la perte des 15/44 ans sur Redon. Il existe une baisse par rapport à la population d'Ille-et-Vilaine de moins 6 %. Il existe donc un enjeu économique pour cette population de jeunes et d'adultes en pleine force de travail. C'est Redon Agglomération qui a cet enjeu à porter en majorité. Et l'enjeu démographique doit être porté par notre Ville. Les deux enjeux peuvent se complémenter. Si on est dans la dynamique du SCOT, il faut plus 1 459 logements en 17 ans. Ce qui fait en moyenne 86 logements à créer par an si on veut pouvoir continuer d'être dans l'objectif des 12 000 habitants en 2030. Il faut comparer cela au niveau des 38 permis de construire qui ont été déposés en 2017 même si c'était peut-être un peu plus en 2016. Je pense qu'il y a un effort à faire.
Les orientations budgétaires doivent cibler les objectifs, c'est-à-dire les jeunes ménages et les étudiants. Comment fait-on pour les accueillir ? Il faut des actions volontaristes pour les logements. Le Programme Local de l'Habitat existe. Dans notre action, on peut faire plus. Est-ce à la Ville de porter le projet de la résidence séniors ou est-ce que ces 400 000 euros peuvent servir pour faire levier pour pouvoir faire beaucoup plus ? Nous avons insisté pour la ZAC du Châtel Haut-Pâtis, il faut débloquer la vente de ce lotissement. Il existe peut-être des moyens à trouver. Cela fait partie des enjeux que l'on doit relever dès maintenant. Il faut aussi dégager des marges de manœuvre. Les appels à projets de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Bretagne et du Conseil Départemental, les appels à concours participent à cet objectif. Ce qui est bien.
Il faut trouver des financements qui soient extérieurs. Il faut aussi développer la mutualisation. Est-ce que l'on veut faire comme l'agglomération de Vitré qui a réuni le service du personnel et le service financier ? Il n'en existe qu'un seul au niveau de la Ville et de l'Agglomération. Ils ont unifié le service. J'ouvre des pistes. Est-ce que l'on voit des services communs avec Saint-Nicolas de Redon mais pas seulement pour l'achat d'une tondeuse ? Il faut vraiment trouver des marges de manœuvre de façon à avoir des moyens. Il faut ensuite cibler des investissements qui répondent à l'enjeu démographique. L'urgence, c'est l'enjeu démographique. Redon a un rôle de locomotive au niveau de l'agglomération. On doit l'assumer et on doit le faire. Ce n'est pas simplement pour un souci hégémonique. Redon Agglomération et notre territoire dépendent de notre capacité à être actif et "entraîneur de locomotive". Au regard de notre analyse, on estime que dans le DOB, des choses vont et d'autres pas. Je crois qu'il va falloir revoir d'autres investissements et d'autres manières de fonctionner pour permettre de viser cet objectif d'accroître la population d'ici 2030 pour arriver autour de 12 000 habitants. C'est une question essentielle pour l'avenir de notre agglomération. On n'a pas vu le sujet de la STEF. Comment porte-t-on ce sujet ? Vous avez parlé de la résidence étudiante. On va beaucoup plus vite sur cette dernière. Notre collègue Jean-François Lugué a parlé de l'occasion ratée par rapport à l'accueil de cette association au niveau des services à la personne.
Je vous avais rencontré Monsieur le Maire avec votre Adjoint à l'Urbanisme, Monsieur Granville, pour parler de ce sujet, pour voir comment on pouvait faire un lien entre le centre-ville et le quartier de Bellevue. Je vous ai même parlé de l'ancien espace EDF, côté rue de la Chataigneraie, avenue Gaston Sebilleau. C'est une occasion ratée parce que cela permettait d'animer ce centre et de donner de l'activité entre le quartier Bellevue, Lanrua et le centre-ville. On vous propose de travailler sur des objectifs ciblés, à savoir réussir l'enjeu démographique."

Départ de Madame Fouchet.

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Les éléments que vous communiquez sont là. Ce sont effectivement les données qui vous ont été communiquées. Je ferais la réponse qui vous a déjà été faite puisque chaque année vous revenez sur ces éléments démographiques. La Ville ne reste pas les bras ballants.

Cette question démographique a été appréhendée pendant les anciens mandats. L'opération du Châtel Haut-Pâtis a vocation en partie à favoriser l'habitat et le logement dans la ville. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations sont portées par la Ville. C'est le cas du Clos Marbet, notamment. Les terrains sont en vente et nous avons déjà des acquéreurs sur les lots. Il existe aussi un certain nombre d'opérations portées par des privés. En ce qui concerne les étudiants, nous engageons avec l'EPCI cette étude. Ce sont les étudiants mais aussi les touristes. La Ville est sous-dimensionnée en capacité hôtelière et touristique. Ces données, je les connais comme vous. Je vous redis qu'il n'existe pas de fatalité. Je vous rappelle l'action portée par la Ville. Vous parlez de l'habitat et du logement mais il y a, ne l'oubliez pas quand même, ce qui rend le logement possible, à savoir l'emploi et l'économie. Il faut réunir les conditions économiques à Redon. Cela passe par des investissements conséquents qu'a su consentir la Ville pour la rendre attractive. Elle continuera à le faire. C'est également vrai de l'investissement de cet équipement structurant qu'est le Pôle d'Echanges Multimodal que porte la Ville. C'est aussi vrai d'autres investissements à venir comme la Maison des Fêtes et l'amélioration de l'ordinaire dans le quartier de Bellevue. C'est vrai d'autres opérations comme les équipements sportifs qui rendent aussi la Ville attractive. C'est vrai de ce qui a été consenti avec l'EPCI sur les équipements culturels. C'est vrai aussi des dynamiques économiques engagées avec l'EPCI. Le Pays de Redon, l'Agglomération et la Ville se bougent. Ces réalités sont indéniables. La population communale s'est effritée de moins 4 habitants par effet de lissage du recensement de 2015. J'ai bon espoir de voir cette tendance s'inverser dans les années à venir. Nous verrons une augmentation progressive des habitants quand nos programmes auront abouti. Concernant la ZAC du Châtel Haut-Pâtis, la Ville fera l'acquisition du foncier et elle fera des réserves foncières. Il lui appartiendra de choisir le coût du terrain que nous consentirons à la vente. Ce seront des vrais sujets pour accélérer l'opération sur le Châtel Haut-Pâtis. Il y a peut-être à perdre dans un premier temps mais il y a à gagner dans un second temps. Ce sont des choses dont on discutera ici même. Viendra aussi le quartier Bellevue dont nous parlions tout à l'heure. C'est un quartier en mutation. Nous allons acter au budget des opérations d'investissement. Il restera la question du logement avec le principal bailleur social NEOTOA. Il faut penser à envisager certes du logement social mais aussi d'autres types d'habitat pour d'autres publics. Tout cela est à engager dans l'année et dans les années qui viennent pour que cette tendance puisse s'inverser. Les données que vous avez évoquées, Monsieur Gérard, sont incontestables. Je les connais comme vous. Elles n'ont pas été présentées au DOB. Nous avons conscience des enjeux et de l'action capable d'inverser cette tendance démographique.

Intervention de Monsieur Gérard :
"Vous dites que l'on répète souvent cela, année après année, mais vous nous faites aussi régulièrement ces réponses en disant que tout va bien."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je ne dis pas que tout va bien mais que les choses sont incontestables et qu'il existe des données. Ces constats sont faits par vous comme par moi, comme par nous tous. Si vous essayez de mettre en miroir l'inaction de la Ville, ce n'est pas cela. Tout montre que la Ville bouge aujourd'hui. Tout le monde le dit, mêmes les partenaires à l'échelle de la Région. Les choses viendront quand elles viendront. Je n'ai pas de prévisions. J'ai des objectifs à atteindre dans le document cadre mais les choses vont se faire et se mettre en place. La Ville de Redon n'est pas une ville morte."

Intervention de Monsieur Gérard :
"On se respecte et ce n'est pas ce que l'on a dit. Ce que l'on demande par rapport au DOB, c'est de savoir quels sont les axes, le changement de braquet. Comme les naissances, il y a une année où il peut y avoir plus de naissances, une année un peu plus de permis de construire. Il faut savoir qu'il y a 15 ans, c'était 105 ou 110 naissances par an et aujourd'hui on en recense 43. Il faut viser quelque chose et changer de braquet. On ne dit pas que les actions d'aménagement sont inutiles mais on voit bien que cela n'a pas fait l'affaire. Il faut donc peut-être envisager autre chose. Vous dites que vous êtes prêt à travailler sur le prix du terrain sur la ZAC du Châtel Haut Pâtis. Cela devrait être inscrit et vous auriez dû le dire d'une manière forte dans ce débat d'orientations budgétaires en disant que c'est notre volonté. Il faut se donner des objectifs et mettre des moyens en face."

Intervention de Madame Evain :
"Vous venez de relever que chaque année on met le doigt sur la démographie de Redon. C'est vrai, on le fait à chaque fois. Mais vous nous dites aussi à chaque fois que vous espérez l'inversion de la courbe ; nous aussi nous le souhaitons. Par contre, quand on regarde les chiffres, Monsieur Gérard a pris des chiffres sur 7 ou 8 ans, si on prend les chiffres depuis le 31 décembre 2014 au 31 décembre 2017, on se rend compte que la courbe ne s'inverse pas. Au contraire, elle s'accentue. On perd 655 habitants, c'est-à-dire que tout à l'heure on était à 86 et là on est à plus de 200. C'est aussi, pour nous, un vœu pieu que la courbe s'inverse. Simplement pour vous dire que cela s'accentue. C'est pourquoi, on rappelle que la courbe n'est pas dans le bon sens."

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation a eu lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec pour base de discussion, un rapport présentant les informations qui suivent :

1.Note préliminaire

2.Le contexte macroéconomique

- Les perspectives économiques
- Les marchés financiers et les financements proposés aux collectivités locales
- L'environnement local
- Les finances des collectivités locales
- Les Lois de Finances

3.Ville de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La fiscalité
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement (CAF)
- L'investissement
- La trésorerie

4.Les perspectives budgétaires

- Les orientations principales en fonctionnement
- Les principales orientations en investissement
- L'autofinancement prévisionnel

5.Synthèse des statistiques

Questions diverses

Intervention de Monsieur Lugué :
"La Ville possède sur son territoire plusieurs familles de réfugiés. Selon mes renseignements, il y a 3 ou 4 familles de réfugiés, d'origine Syrienne, une famille du Kosovo et une famille Tchétchène. Elles bénéficient ou ont toutes bénéficié, au départ, d'un statut de réfugié. Malheureusement deux d'entre elles, aujourd'hui, ont été déboutées du droit d'asile ; parmi elles une famille de 7 enfants. La collectivité, aujourd'hui, ne leur verse absolument rien. La solidarité repose entièrement sur les associations et des citoyens de cette ville. Est-il possible de créer une veille collective sur ces situations pour ne pas mettre d'un côté ceux qui ont un statut officiel en attente d'avoir le droit d'asile et celles qui sont déboutées du droit d'asile, qui elles ne bénéficient que de l'aide associative ? Il me semblerait important que la Ville soit force de propositions pour réunir avec elles les services du CCAS, les associations, la paroisse. Tous ceux qui veulent prendre en charge les familles de réfugiés. Puisque l'on parlait de démographie, ce n'est pas qu'une question de coût pour la collectivité, c'est peut-être aussi une opportunité de recevoir une population qui n'attend que d'être bien reçue sur notre territoire et qui n'a pas fui son pays pour des raisons économiques. Je réitère cette proposition pour que la Mairie soit proposante afin de ne pas créer une situation d'une solidarité à double vitesse sur la Ville."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je ne connais pas la situation que vous évoquez. On m'informe de situations diverses et variées. Je ne pense pas que l'on puisse faire le procès à la Ville de l'abandon ou de l'indifférence sur les situations qui sont présentées. Par ailleurs, je rappelle que la Ville n'a pas attendu l'appel du Ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve, pour accueillir des réfugiés sur son sol puisqu'elle l'a fait bien avant avec des partenaires, NEOTOA notamment, de sorte qu'elle n'a pas de leçon à recevoir sur le sujet.
Quant à des situations particulières, certains organismes et associations m'en font part. J'ai toujours été dans l'écoute et dans le soutien actif auprès des autorités d'Etat notamment. Maintenant, s'il s'agit de situations particulières, peut-être que je la connais sans avoir retenu les choses.
Je veux bien en parler mais on le fait ou bien après le conseil municipal ou vous me rencontrez pour me faire part précisément des détails car ce n'est pas forcément au conseil municipal d'apprécier ce type de situation. Je préfère qu'on m'entretienne précisément des situations pour voir ce que la Ville peut faire et dans quel cadre elle peut le faire."

Intervention de Monsieur Lugué :
"Ce n'est pas mon propos de défendre telle ou telle famille. Mon propos est de dire qu'il existe des situations qui vont évoluer de toute façon avec le temps. On sera amené de fait à accueillir plus de monde sur notre territoire. L'idée est de ne pas attendre que les situations s'empirent."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je n'attends pas. D'ailleurs, j'en gère quelques-unes. L'effort peut être porté par l'ensemble des collectivités. La Ville de Redon fait cet effort dans la mesure qui est la sienne. C'est à l'Etat aussi d'associer les collectivités sur ces sujets pour une répartition égale dans l'accueil sur le territoire national."

Intervention de Monsieur Lugué :
"C'est bien d'avoir une concertation sur une petite échelle même si cela n'empêche pas d'avoir une concertation à grande échelle."

Intervention de Monsieur Duchêne :
"Je n'y suis pas opposé."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Rascal Duchêne
Maire de Redon

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)